

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU

26 FEVRIER 2016

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2016 A 19 HEURES 00

L'an deux mille seize, le vingt-six février à dix-neuf heures zéro minute, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN BELLE ROCHE, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur André BERTHOUD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs André BERTHOUD, Bernard DESPLAT, Michel PONT, Véronique LE NOAN, Thierry BERLAND, Sandrine MATHIEU, Pascal CLEMENT, Muriel PERRET, Christine VIAL LAPLACE, Thierry VALENTIM, Hélène REBOUX, Michel BERTHIER et Daniel MERCIER.

Procurations :

Madame Nadine MITRE a donné procuration à monsieur André BERTHOUD
Madame Aurélie CHALIES a donné procuration à monsieur Bernard DESPLAT

Madame Christine VIAL LAPLACE est nommée secrétaire de séance.

Procès verbal de la séance du 22 janvier 2016 :

A la demande de madame Hélène REBOUX, l'assemblée apporte quelques modifications mineures.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

Informations complémentaires :

Page 4 / La réfection de divers massifs

Monsieur Michel PONT indique à l'assemblée que le devis adopté pour un montant total de 2 237,52 euros T.T.C. n'a, en réalité, pas été commandé dans sa totalité ; les plantations concernant la route de Sennece ont été ôtées compte tenu du projet d'aménagement de cette voie. La commande a été passée pour un montant de 1 891,20 euros T.T.C.

Page 4 / La réalisation de travaux route de Sennece

Messieurs Bernard DESPLAT et Michel PONT indiquent que les travaux de nettoyage des tuyaux de busage ont été réalisés par la société SARP.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1° Comptes administratifs 2015 et comptes de gestion 2015 du Trésorier :
- Commune
 - Assainissement
 - Zone d'activités « Chassagne »
 - Zone « En Sordats »
- 2° Taux 2016
- 3° Budgets Primitifs 2016
- Commune
 - Assainissement
 - Zone de Chalandise « Chassagne »
 - Zone « En Sordats »
- 4° SYDESL / Bilan d'activités 2014
- 5° Congrès des maires
- 6° Zone Bussonge / Budget annexe
- 7° Modification du P.L.U.
- 8° Circuits pédestres
- 9° Comptes rendus des commissions et diverses réunions
- 10° Questions diverses

COMPTE RENDU

I – COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 DE L'ORDONNATEUR ET COMPTES DE GESTION 2015 DU TRESORIER

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DESPLAT, adjoint aux finances, pour la présentation des comptes de l'exercice 2015

a) Commune

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2015 et le compte de gestion correspondant du receveur (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les dépenses totales s'élèvent à :

- section de fonctionnement : 1 282 220,84 euros
- section d'investissement : 489 861,08 euros

Les recettes totales s'élèvent à :

- section de fonctionnement : 1 556 519,64 euros
- section d'investissement : 1 220 048,28 euros

Les résultats au 31 décembre 2015 pour le budget communal sont :

- un excédent de fonctionnement de 274 298,80 euros
- un excédent d'investissement de 730 187,20 euros

Ces deux résultats seront repris dans le budget primitif 2016.

Madame Héléne REBOUX fait remarquer la diminution de l'excédent de fonctionnement depuis trois ans. Cette diminution est due, notamment, à la baisse des dotations de l'Etat.

Elle rappelle que c'est avec l'excédent de fonctionnement qui est dégagé que la commune peut réaliser ses investissements.

Elle suggère, en outre, d'avoir une vigilance accrue des dépenses de fonctionnement.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2015 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2015 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,

Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de l'exercice 2015,

Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la commune faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 274 298,80 euros
- Excédent d'investissement de 730 187,20 euros

Déclare que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2016-02-01 du 26 février 2016 portant approbation du compte administratif 2015 de la commune.

Il rappelle également le montant de l'excédent de fonctionnement de cet exercice 2015, soit 274 298,80 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre les excédents de l'exercice 2015, dans le budget primitif 2016, comme suit :

- Section de fonctionnement : Compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 274 298,80 euros.
- Section d'investissement - Compte 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : 730 187,20 euros.

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

b) Service Assainissement

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2015 et le compte de gestion correspondant du receveur du service assainissement (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les résultats au 31 décembre 2015 sont :

- un excédent d'exploitation de 39 807,43 euros
- un excédent d'investissement de 58 007,31 euros

Ces deux résultats seront repris dans le budget primitif 2016.

Il rappelle les travaux de mise en séparatif des réseaux et leur poursuite en 2016.

Monsieur Thierry BERLAND demande ce que rapporte à la commune une mise en séparatif de l'ensemble du réseau tout de suite. Il rappelle que l'assainissement sera une compétence CAMVAL à compter de 2020.

Monsieur Daniel MERCIER fait part des efforts demandés par EUROSERUM pour désengorger la station d'épuration qui reçoit encore beaucoup trop d'eaux parasites (eaux pluviales).

Monsieur le maire et Monsieur DESPLAT rappellent que si la commune remet à la CAMVAL trop de réseaux, l'allocation compensatrice risque d'être fortement diminuée.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2015 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2015 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,
Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de l'exercice 2015 du service assainissement,
Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 du service assainissement faisant apparaître les résultats suivants:

- Excédent de fonctionnement de 39 807,43 euros
- Excédent d'investissement de 58 007,31 euros

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2016-02-02 du 26 février 2016 portant approbation du compte administratif 2015 du service assainissement.

Il rappelle les résultats de cet exercice :

- Section d'exploitation : excédent de 39 807,43 euros
- Section d'investissement : excédent de 58 007,31 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre ces résultats dans le budget primitif 2016 du service assainissement comme suit :

- Section d'exploitation : report de l'excédent de 39 807,43 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- Section d'investissement : report de l'excédent de 58 007,31 euros au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

c) Zone d'activités et de services « Chassagne »

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2015 et le compte de gestion correspondant du receveur (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les résultats au 31 décembre 2015 pour le budget de la zone d'activités et de services « Chassagne » sont :

- Un excédent de fonctionnement de 190 000,00 euros
- Un déficit d'investissement de 301 402,73 euros

Ces deux résultats seront repris dans le budget primitif 2016.

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2015 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2015 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,
Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de la zone d'activités et de services « Chassagne » de l'exercice 2015,

Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la zone d'activités et de services « Chassagne » faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement : 190 000,00 euros
- Déficit d'investissement de 301 402,73 euros

Déclare que le compte de gestion de la zone d'activités et de services Chassagne dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2016-02-03 du 26 février 2016 portant approbation du compte administratif 2015 de la zone d'activités et de services « Chassagne »

Il rappelle les résultats de cet exercice :

- Section de fonctionnement : Excédent de 190 000,00 euros
- Section d'investissement : Déficit de 301 402,73 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats de l'exercice 2015 dans le budget primitif 2016 de la zone d'activités et de services « Chassagne » comme suit :

- Section de fonctionnement : Report de l'excédent de 190 000,00 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

- Section d'investissement : report du déficit de 301 402,73 euros au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

d) Zone d'activités « En Sordats »

Monsieur DESPLAT présente le compte administratif 2015 et le compte de gestion correspondant du receveur (en tenant compte des reports des résultats de l'exercice antérieur).

Les résultats au 31 décembre 2015 pour le budget de la zone d'activités « En Sordats » sont :

- Un excédent de fonctionnement de 50 000,00 euros
- Un déficit d'investissement de 245 713,24 euros

Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Monsieur DESPLAT, premier adjoint, soumet au vote de l'assemblée le compte administratif 2015 de l'ordonnateur et le compte de gestion 2015 du receveur municipal.

VOTE :

« Le Conseil Municipal délibérant, hors la présence du Maire,

Après s'être fait présenter le compte administratif et les résultats de la zone d'activités « En Sordats » de l'exercice 2015,

Vote, à l'unanimité, le compte administratif 2015 de la zone d'activités « En Sordats » faisant apparaître les résultats suivants :

- Excédent de fonctionnement de 50 000,00 euros
- Déficit d'investissement : 245 713,24 euros

Déclare que le compte de gestion de la zone en Sordats dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et vote celui-ci.

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire se rapportant à ce dossier ».

AFFECTATION DES RESULTATS :

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa délibération n° 2016-02-04 du 26 février 2016 portant approbation du compte administratif 2015 de la zone d'activités « En Sordats »

Il rappelle les résultats de cet exercice :

- Section de fonctionnement : Excédent de 50 000,00 euros
- Section d'investissement : Déficit de 245 713,24 euros

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats de l'exercice 2015 dans le budget primitif 2016 de la zone d'activités « Sordats » comme suit :

- Section de fonctionnement : Report de l'excédent de 50 000,00 euros au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté ».
- Section d'investissement : Report du déficit de 245 713,24 euros au compte 001 « déficit d'investissement reporté ».

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

II – VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2016

« Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux communaux appliqués depuis 2012 :

- Taxe d'habitation : 6,38 %
- Taxe foncière bâti : 12,00 %
- Taxe foncière non bâti : 31,82 %

Il fait part de la proposition de la commission des Finances de maintenir ces taux pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide et vote, à l'unanimité, les taux communaux de l'exercice 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 6,38 %
- Taxe foncière - bâti : 12,00 %
- Taxe foncière - non bâti : 31,82 %

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

III – BUDGETS PRIMITIFS 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Bernard DESPLAT, adjoint aux finances, pour la présentation des budgets primitifs 2016.

a) Commune

Monsieur DESPLAT, adjoint aux finances, présente à l'assemblée le budget primitif 2016 de la commune, préparé par la commission des finances.

Il rappelle l'exposé fait à l'assemblée lors de la présentation du D.O.B. / débat d'orientation budgétaire et apporte quelques compléments d'informations sur certains chapitres de la section de fonctionnement.

Il expose ensuite la section d'investissement et rappelle les projets et les objectifs principaux, préalablement adoptés lors du débat d'orientation budgétaire.

Les principaux projets budgétisés pour l'exercice 2016 sont :

- Rejointoiement des façades de l'église
- Extension des locaux des services techniques (nouveaux vestiaires et sanitaires)
- Aménagement de l'entrée sud du village, route de Sennecé
- Poursuite de la mise en séparatif des réseaux d'assainissement

Madame Muriel PERRET s'étonne que l'on prévoie à nouveau des crédits pour le chauffage du restaurant scolaire. Monsieur le maire lui rappelle que ce problème n'est toujours pas solutionné à ce jour ; les avis des experts et autres cabinets d'études étant divergents.

Monsieur Daniel MERCIER demande si l'OPAC a donné sa réponse concernant la proposition de la commune pour le rachat du hangar sis impasse du Fournil. Monsieur le maire lui répond que l'OPAC est d'accord pour le montant proposé, soit 20 000 euros.

Madame Sandrine MATHIEU demande des précisions quant aux travaux qui seront réalisés chemin du By. Il s'agit de l'amélioration de la voie avec une limitation de la vitesse. La pose d'un lampadaire est, en outre, envisagée.

Une commission spécifique « illuminations » est créée pour l'acquisition d'illuminations (promotions en cours) ; ses membres seront Sandrine MATHIEU, Muriel PERRET et Michel PONT.

Madame Muriel PERRET fait part de ses difficultés pour louer le foyer rural à titre personnel ; les associations étant prioritaires. Monsieur Bernard DESPLAT lui rappelle que les associations ne sont plus prioritaires depuis plus de deux ans (se reporter au règlement).

Madame Hélène REBOUX demande qu'il soit tenu compte des restes à réaliser ; monsieur Bernard DESPLAT lui indique que ce sera fait lors du prochain exercice.

Le débat étant terminé, monsieur le Maire soumet le budget primitif 2016 de la commune au vote de l'assemblée :

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2016 :

« Le Conseil Municipal délibérant,
Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2016 :
Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 1 784 948,00 euros
- Section d'investissement : 1 333 255,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal prend connaissance des besoins d'aide des associations communales et dresse la liste des subventions qui seront allouées pour l'exercice 2016 pour un total de 38 000,00 euros, dont 3 770,00 euros de provisions.

b) Service Assainissement

Monsieur DESPLAT présente à l'assemblée le budget primitif 2016 du service assainissement.

VOTE DU BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2016 :

« Le Conseil Municipal délibérant,
Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2016 :
Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 du service assainissement, équilibré en recettes et en dépenses à

- Section d'exploitation : 136 290,00 euros
- Section d'investissement : 147 925,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

c) Zone d'activités et de services « Chassagne »

Monsieur DESPLAT présente à l'assemblée le budget primitif 2016 de la zone d'activités et de services « Chassagne ».

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE D'ACTIVITES ET DE SERVICES « CHASSAGNE » 2016 :

« Le Conseil Municipal délibérant,
Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2016 :

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la zone d'activités et de services « Chassagne » équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 491 403,00 euros
- Section d'investissement : 491 403,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

d) Zone d'activités « En Sordats »

Monsieur DESPLAT présente à l'assemblée le budget primitif 2016 de la zone d'activités « en Sordats ».

Il rappelle la prochaine installation sur cette zone des entreprises ALS Remorques et BREWEEL. La commune réalisera comme prévu les travaux d'accès aux parcelles vendues.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE D'ACTIVITES « EN SORDATS » 2016 :

« Le Conseil Municipal délibérant,

Après s'être fait présenter les propositions concernant les prévisions de recettes et de dépenses, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement, pour l'année 2016 :

Vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de la zone d'activités « En Sordats » équilibré en recettes et en dépenses à :

- Section de fonctionnement : 531 428,00 euros
- Section d'investissement : 331 428,00 euros

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision ».

IV – SYDESL / BILAN D'ACTIVITES 2014

Monsieur Michel BERTHIER présente à l'assemblée le bilan d'activités du SYDESL de l'exercice 2014.

Il expose :

- La composition du bureau du SYDESL
- Les faits marquants de l'exercice 2014
- Les niveaux d'activités du SYDESL (électricité, gaz)
- Le SIG / Système d'Information Géographique ; une présentation sera faite de ce système prochainement dans les collectivités.

V – CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le congrès des maires aura lieu du 31 mai 2016 au 02 juin 2016. Il s'agira de la seule édition 2016 (il n'y aura pas de congrès en novembre 2016). La 100^{ème} édition du congrès est prévue en novembre 2017.

L'assemblée prend note de l'inscription de monsieur Michel BERTHIER pour ce congrès 2016.

VI – ZONE BUSSONGE / BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le développement de la zone BUSSONGE (route de Sennecé, à la sortie sud du village) et le projet de vente de parcelles en vue de l'installation d'entreprises.

Il fait part de la nécessité de créer une « zone d'activités » afin de gérer celle-ci comptablement à part du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte et décide de la nécessité de créer une « zone d'activités » spécifique sur les terrains communaux sis au lieudit « BUSSONGE » en vue de l'installation d'entreprises.

Il dit que la scission de cette zone du patrimoine communal permettra une gestion comptable à part du budget principal comme le prévoient les règles de la comptabilité publique.

Il décide la création d'un budget annexe et MANDATE le maire pour la réalisation des formalités correspondantes.

Il prend acte que l'assemblée délibèrera à nouveau pour le transfert effectif des terrains de la zone « BUSSONGE » et autres charges dans ce nouveau budget.

Il autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Le conseil municipal prend connaissance, en outre, des travaux en cours par le syndicat de Cylindrage sur cette zone.

VII – MODIFICATION DU P.L.U.

Monsieur le maire, rappelle la volonté de l'assemblée d'accueillir une maison de santé et une résidence pour seniors sur la zone d'activités et de services CHASSAGNE.

Il expose le projet soumis par l'organisme SEMCODA, entrepreneur et gestionnaire de ce genre de structures, qui prévoit la construction de 50 logements.

Il indique que les dispositions actuelles du P.L.U., pour la zone d'activités et de services CHASSAGNE, ne prévoit pas la possibilité de logements.

Il propose de modifier le P.L.U. en conséquence.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, confirme sa décision d'accueillir une maison de santé et une résidence pour seniors sur la zone d'activités et de services CHASSAGNE.

Il décide de confier à la SEMCODA la construction de ces édifices, incluant 50 logements pour seniors.

Il décide également de lancer une modification du P.L.U. aux fins de sa mise en conformité avec la réglementation de la zone d'activités et de services CHASSAGNE et la possibilité que cette zone puisse recevoir des logements.

Il prend acte de la nécessité de prendre l'attache d'un bureau d'études et décide de lancer une consultation.

Il autorise le maire à signer tous documents nécessaires à ce dossier.

Monsieur le maire précise que cette modification ne porte que sur la zone de Chassagne. Les divers ajustements complémentaires que l'assemblée souhaitait réaliser en même temps sont abandonnés car certains d'entre eux relevaient d'une révision du PLU.

Les délais pour concrétiser cette modification sont de l'ordre de 6 à 8 mois.

Monsieur le maire indique que trois bureaux d'études ont été consultés :

- L'Atelier du Triangle de Mâcon
- GALLET de Tournus
- TOPOS de Dijon

Toutes les propositions n'ont pas été réceptionnées à ce jour. Toutefois, l'assemblée mandate le maire pour retenir la mieux-disante afin que ce dossier avance rapidement.

VIII – CIRCUITS PEDESTRES / RANDONNEES « BALADES VERTES »

a) Equipement signalétique touristique et thématique

Monsieur le maire rappelle la délibération de l'assemblée n° 2015/09/04 du 25 septembre 2015 relative au lancement d'une consultation pour la matérialisation de trois itinéraires de circuits pédestres sur le territoire communal, la confection de 13 tables d'interprétation et d'une table paysagère panoramique, conformément à la charte graphique et signalétique du concept départemental des Balades Vertes.

Il rappelle également que cette consultation faisait l'objet de quatre lots :

- o Lot 01 : matériel de signalétique touristique
- o Lot 02 : pose du matériel de signalétique touristique et thématique
- o Lot 03 : balisage, peinture des trois circuits
- o Lot 04 : matériel de type thématique

Il fait part de l'analyse des offres réalisées avec l'aide du représentant du conseil départemental et PROPOSE de retenir la société PIC BOIS de BREGNIER CORDON (01).

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la société PIC BOIS pour la matérialisation de trois itinéraires de circuits pédestres sur le territoire communal, la confection de 13 tables d'interprétation et d'une table paysagère panoramique, comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| - Lot 01 : matériel de signalétique touristique | 3 521,20 euros |
| - Lot 02 : pose du matériel de signalétique touristique et thématique | 4 016,74 euros |
| - Lot 03 : balisage, peinture des trois circuits | 637,00 euros |
| - Lot 04 : matériel de type thématique | 8 254,52 euros |
| o Soit un montant total de 16 429,46 euros H.T. / 19 715,35 T.T.C. | |

Il autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

b) Création d'un chemin piétonnier / Amende de police

Monsieur le maire rappelle la délibération n° 2015/09/04 du 25 septembre 2015 concernant la volonté de l'assemblée de matérialiser trois itinéraires de circuits pédestres sur le territoire communal, la confection de 13 tables d'interprétation et d'une table paysagère panoramique, conformément à la charte graphique et signalétique du concept départemental des Balades Vertes.

Il rappelle également l'attribution du marché à l'entreprise PIC BOIS de BREGNIER CORDON (01).

Il fait part de la nécessité de créer un chemin piétonnier, route des Chevières, afin de sécuriser une partie de ces circuits pédestres que les randonneurs ne marchent pas sur la route, mais sur un chemin sécurisé.

Il propose de retenir le Syndicat de Cylindrage pour la création de cette voie piétonnière.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir le Syndicat de Cylindrage pour la création d'un chemin piétonnier, route des Chevières, nécessaire dans le cadre de la sécurisation d'une partie des circuits pédestres.

Il accepte le montant de la proposition financière du syndicat de Cylindrage, soit 6 751,39 euros H.T.

Il sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des « amendes de police ».

Il autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

VII – COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS ET DIVERSES REUNIONS

Le Conseil Municipal prend connaissance des comptes rendus de diverses réunions :

Monsieur Thierry BERLAND expose :

- *Commission bâtiments*
 - Les trois classes primaires nécessitent des travaux intérieurs (peinture, éclairage) et extérieurs (forgets, chéneaux). Compte tenu des délais, la classe vide, contiguë à la mairie, pourra être réalisée rapidement ; les autres le seront pendant l'été 2016.
 - Les deux classes de l'école maternelle nécessitent également un rafraîchissement des murs extérieurs, ainsi que la réparation des forgets et des chéneaux. L'assemblée décide de reporter ces travaux sur le budget 2017.

Le conseil municipal accepte les propositions de la commission des bâtiments concernant les écoles.

Monsieur Daniel MERCIER demande si le nettoyage du gazon peut être effectué et s'il y a une solution concernant les racines de l'arbre dans la cour qui soulèvent le bitume et qui sont dangereuses pour les enfants. Il lui est répondu que, dans un cas comme dans l'autre, il n'y a pas vraiment de solution pour l'instant.

- Le devis de la société DG Création, présenté par la commission, concernant l'habillage en zinc des façades du comptoir et de la plonge de la salle des fêtes, est accepté par l'assemblée pour un montant de 9 840,00 euros T.T.C.
Des étagères seront ajoutées derrière le bar, contre le mur, pour améliorer le côté pratique du lieu.

Monsieur Bernard DESPLAT rapporte :

- *SIGALE*
 - Le SIGALE ne prendra pas la compétence « centre de loisirs » ; la commune de Sancé ayant refusé ce transfert.
 - La contribution de la commune pour l'année 2016 s'élève à 55 021,00 euros.
 - Au regard de l'ouverture d'une quatrième classe en primaire, un atelier supplémentaire est prévu sur le temps périscolaire. Il y aura donc six ateliers pour les classes élémentaires et 2 ateliers pour les classes maternelles.

Monsieur Bernard DESPLAT expose :

- *Commission Associations*
 - L'assemblée prend note des demandes diverses des associations.
 - La suppression du grillage autour des terrains de tennis
 - Le nettoyage approfondi des locaux du pré communal avant chaque saison.
 - Un état des lieux précis et concis du matériel du pré communal sera réalisé par Sandrine MATHIEU, Bernard DESPLAT et monsieur le maire le 07 mars 2016 à 9 h 00).
 - Il sera rappelé aux employés une vigilance accrue lors des états des lieux d'entrées et de sorties lors des locations de cet espace.

Monsieur Thierry VALENTIM informe :

- *Commission communication*
 - Une consultation a été réalisée pour la confection du bulletin communal annuel et l'Echo St Martin. L'assemblée retient la société la mieux-disante, BPRIM de Mâcon comme suit :
 - Bulletin annuel pour un montant de 2 950 euros H.T. pour 700 exemplaires.
 - Echo Saint Martin pour un montant de 550,00 euros H.T. pour 700 exemplaires.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

1° PROJETS DE TRAVAUX 2016

AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD DU VILLAGE

Monsieur le maire rappelle la volonté de l'assemblée de réaménager l'entrée sud du village, du rond-point de la rue des Sombardiens au rond-point des Escarons.

Trois architectes paysagistes ont été sollicités ; leurs propositions sont en attente (avant-projet/faisabilité/estimation). Il s'agit de :

- Madame BAS, paysagiste
- L'Atelier du Triangle
- L'Orangerie

AIRES DE JEUX

Monsieur Bernard DESPLAT rappelle la volonté de l'assemblée de changer les jeux de l'école maternelle, ainsi que ceux situés à proximité des HLM SEMCODA et les devis préalablement présentés lors d'une précédente séance.

Il rappelle que ces jeux sont changés car ils ne sont plus aux normes de sécurité.

Il fait part du choix de la commission sur la société AMC DIFFUSION :

- Un devis de 38 818,44 euros pour l'aire de jeux à proximité des HLM SEMCODA
- Un devis de 13 999,10 euros pour l'aire de jeux de l'école maternelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

FACADES DE L'EGLISE

Monsieur le maire rappelle les trois devis sollicités pour la réfection des joints de l'ensemble des façades de l'église.

Il fait part des propositions obtenues :

- Société FERRERO : 155 350,80 euros T.T.C.
- Société EUROBAT : 157 197,00 euros T.T.C.
- Société SNEEB : Cette entreprise n'a pas répondu malgré nos relances

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier des travaux de rejointoiement des façades de l'église à l'entreprise FERRERO de Senozan.

EXTENSION DES LOCAUX DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Bernard DESPLAT présente l'estimation financière établie par le cabinet d'architectes ROBIN Associés, soit un montant de 164 520,00 euros T.T.C.

Au regard du montant très élevé de cette estimation, il a demandé au cabinet d'architectes de revoir leur proposition.

Une nouvelle proposition a été examinée, d'un montant de 130 000,00 euros T.T.C. ; le projet ayant été réduit de dix mètres carrés.

L'assemblée décide de prendre le temps de reconsidérer ce projet qui, malgré sa simplicité, présente un coût de réalisation exorbitant, voisin du prix d'une maison d'habitation.

2° CHAUFFAGE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire fait part de la position de GROUPAMA, qui refuse la prise en charge des travaux nécessaires pour un fonctionnement normal du chauffage du restaurant scolaire, suite au dernier rapport de l'expert, dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage.

L'assemblée prend acte également du défaut de vigilance du maître d'œuvre lors de l'installation de ce chauffage.

3° CAMVAL

Monsieur le maire informe l'assemblée des montants alloués par la CAMVAL au titre des fonds de concours pour les zones BUSSONGE et EN SORDATS :

- 15 903,00 euros pour la zone BUSSONGE (dépense éligible de 146 247,00 euros).
- 45 560,00 euros pour la zone EN SORDATS (dépense éligible de 664 940,00 euros).

4° CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée les difficultés rencontrées par l'association « centre de loisirs ». En effet, cette association peine à trouver des bénévoles pour assurer le travail de gestion, et notamment la partie payes et comptabilité ; ce travail nécessitant du temps et les compétences nécessaires.

Il rappelle également sa délibération n° 2014-10-08 du 24 octobre 2014 aux termes de laquelle l'assemblée décidait d'apporter son aide au centre de loisirs pour l'année 2015 pour sa gestion.

Il propose de reconduire cette aide pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte de la situation de l'association « centre de loisirs ».

Il décide de reconduire son aide financière d'un montant de 1 000 euros maximum pour l'année 2016, pour le travail de gestion de l'association (payes et comptabilité) confié à un organisme compétent.

Il dit que cette aide sera versée, au fur et à mesure, sur présentation de justificatifs.

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits dans le budget primitif 2015 à l'article 6574.

Il autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

5° SYDESL

Monsieur le maire présente à l'assemblée un devis du SYDESL concernant un raccordement en souterrain pour un montant de travaux de 4 600,00 euros H.T. (raccordement BOUGHLALA, chemin du By).

La participation de la commune est estimée à 2 800,00 euros.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le montant de la participation financière de la commune d'un montant de 2 800,00 euros pour le raccordement exposé.

6° FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL

Monsieur le maire présente à l'assemblée l'article 159 de la loi de finances 2016 qui prévoit un « fonds de soutien à l'investissement public »

Le conseil municipal décide de solliciter des aides financières pour les projets communaux 2016 suivants :

- Les façades de l'église
- L'extension des locaux des services techniques
- L'installation des jeux aux HLM SEMCODA et à l'école maternelle
- Les travaux de peinture dans les classes élémentaires

7° SOLIDARITE ET EGALITE DES TERRITOIRES / DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DU DEPARTEMENT

Monsieur le maire présente un courrier du président du conseil départemental annonçant la création d'un « dispositif d'accompagnement financier destiné aux communes et aux intercommunalités ».

Le conseil municipal décide de solliciter des subventions pour les projets communaux suivants :

- L'installation des jeux aux HLM SEMCODA et à l'école maternelle
- L'église
- Les écoles
- L'aménagement de l'entrée sud du village

7° REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

Monsieur le maire fait part à l'assemblée d'une lettre de madame la présidente de la région concernant les modalités de désignation du nom de la nouvelle région et des procédures relatives à la résolution unique d'un nom du conseil régional.

Il ajoute que le nouveau conseil régional doit proposer un nouveau nom avant le 01 juillet 2016 qui sera ensuite fixé officiellement par un décret en conseil d'Etat avant le 01 octobre 2016.

Il dit que les collectivités sont sollicitées pour formuler un avis sur le choix du nom de la nouvelle région.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nom de « Région Bourgogne-Franche-Comté » pour la nouvelle région créée au 01 janvier 2016.

Il autorise le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

8° CHASSE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le bail consenti à la Société de Chasse pour l'exercice du droit de chasse sur les terrains communaux.

Il indique que le bail en cours a expiré.

Il propose de le reconduire pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire le bail de location du droit de chasse sur les terrains communaux, à compter du 01 janvier 2016 pour une durée d'une année.

Il dit que ce bail se renouvellera chaque année au 01 janvier par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Il maintient le montant du loyer annuel à 16 euros (seize euros).

Il autorise le Maire à signer le bail de location correspondant avec le président de la société de chasse.

8° ZONE EN SORDATS / ALS REMORQUES

Monsieur le maire fait part de la demande du dirigeant de la société ALS Remorques d'acquérir 5 000 mètres carrés supplémentaires sur la zone En Sordats ; une acquisition de 10 000 mètres carrés était prévue à ce jour.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de vendre à ALS Remorques 5 000 mètres carrés supplémentaires en sus des 10 000 mètres carrés déjà prévus, soit un total de 15 000 mètres carrés.

Il mandate le maire pour faire réaliser le document d'arpentage de cette partie complémentaire.

Il autorise le maire à signer l'acte authentique d'acquisition, ainsi que toutes les pièces nécessaires se rapportant à ce dossier.

VIII – TOUR DE TABLE

Monsieur le maire :

- Informe l'assemblée de la pose imminente d'un panneau de stationnement interdit sur les trottoirs de la place de la mairie. Les services de la gendarmerie ont été sollicités pour faire appliquer cette nouvelle réglementation.

Monsieur Pascal CLEMENT :

- Rappelle que l'enfant d'une collègue de travail est ravi des activités du centre de loisirs de St Martin.

Monsieur Daniel MERCIER :

- Remarque un problème de ramassage des ordures ménagères : les conteneurs sont souvent pleins ; le ramassage ne semble pas assez régulier.

Madame Hélène REBOUX :

- Informe l'assemblée de la poursuite des études concernant la consommation des énergies. Un bilan sera présenté lors d'une prochaine séance de l'assemblée. Des réunions d'information seront organisées.

Monsieur Bernard DESPLAT :

- Transmet la demande des animateurs du SIGALE au regard de la sécurité lors de leurs interventions dans les bâtiments communaux.

Monsieur Michel PONT :

- Informe l'assemblée qu'un plan des trois cimetières a été commandé, ainsi que des plaques pour signaler le mauvais état de certaines tombes.
- Ajoute que l'arbre planté dans le tout nouveau cimetière a été déplacé à proximité des HLM SEMCODA ; il sera remplacé.
- Demande que le cimetière soit doté d'un bac à ordures.

Monsieur le maire :

- Informe l'assemblée que la date de la prochaine séance du conseil municipal a été modifiée. Elle se déroulera le vendredi 01 avril 2016 à 19 h 00.

La séance est levée à 23 h 05.

Le Maire,